

Rapport d'une assemblée de cultivateurs (Fermiers-Unis) du comté de Champlain, tenue à St-Stanislas, lundi, 24 septembre

(Suite de la page 637)

viève, se leva soudainement en disant : "Mes amis, je crois qu'il est assez tard. Nous allons maintenant songer à nous en aller." Tirant sa montre, M. Jacob constata qu'il n'était seulement que 4.00 p. m. L'assemblée avait commencée à siéger à peu près vers 2.30 p. m.

M. Joseph Mongrain, qui présidait la réunion, n'osa pas prendre sur lui, de clore immédiatement cette assemblée, d'autant plus que M. Jacob n'avait pas de secondeur pour appuyer sa proposition.

"Est-ce le désir de l'assemblée, demanda alors M. Joseph Mongrain, d'entendre M. Cloutier?" "Oui! Oui! Oui!" crièrent unanimement les autres assistants.

M. Cloutier commença son discours ainsi : "Je vous sais gré, messieurs, d'avoir manifesté votre désir de m'entendre, malgré l'opposition dont vous venez d'être témoins. Je vous félicite de cette manifestation de loyauté envers votre invité.

J'aurais plusieurs titres à invoquer pour vous adresser la parole, en outre de ma fonction de délégué de la Coopérative, que je veux remplir strictement et uniquement.

Comme Inspecteur des coopératives, je ne puis rester indifférent à tout mouvement de coopération.

Je suis né dans ce comté; je connais peut-être les deux tiers des figures ici présentes; j'y vois des amis et même des parents. Il m'est donc infiniment agréable d'être ici parmi eux, parmi vous tous, messieurs.

Je suis d'opinion, avec mon confrère, M. Dumaine, que nous n'avons rien à perdre à suivre les directives qui nous sont ou qui nous seront données en matière agricole, par ceux qui ont charge de nous les donner.

Mes amis, avant de commander, il faut commencer par bien obéir, sans quoi, il n'y a pas d'ordre possible. Ceux-là qui nous disent avec l'autorité nécessaire, de faire telle ou telle chose, de procéder de telle ou telle manière, peuvent avoir des raisons que nous ne connaissons pas. J'ajouterai même qu'ils peuvent avoir des raisons qu'ils soient incapables de nous dire, de nous dévoiler, sans que ce soit nécessairement de mauvaises raisons!

Du reste, comme l'a dit M. Dumaine, nous saurons tout ce que nous sommes intéressés à savoir, lorsque paraîtra le rapport du comité de la société d'Industrie Laitière. Je crois pouvoir cependant, sans anticiper trop sur ce rapport, vous rappeler ce qui a déjà été publié dans les journaux, à cet effet. On nous a signalé que l'exportation à outrance, de la crème aux Etats-Unis, était un dangereux projet parce qu'il menaçait de désorganiser nos fabriques et parce qu'il n'était pas désirable que les cultivateurs soient à la merci du marché et des acheteurs américains pour la crème, dans le moment.

Il y a en effet des considérations dont il est bon de tenir compte, quand il s'agit de juger cette question. Par exemple, il y a le "test" de la crème. Nous sommes parfaitement organisés pour contrôler, ici dans notre province, par le moyen de nos inspecteurs de beurrieres et fromageries, le test qui se fait dans nos fabriques. Mais peut-on en dire autant de la crème qui est envoyée aux Etats-Unis?

Or, j'ai moi-même fait le test du pourcentage du gras, alors que je faisais mes études agricoles, et je sais parfaitement bien que l'interprétation du pourcentage sur de petites quantités est quelquefois très difficile à faire d'une manière exacte.

Je n'insinue rien, mais je soumets la chose à votre considération. Un deuxième point: la qualité de la crème! Qui peut la contrôler? Encore ici, je ne fais aucune supposition, mais ceci ne devrait-il pas nous porter à réfléchir?

Voici une feuille de remises d'une compagnie américaine, achetant de la crème au Canada, où nous constatons des variations dans le test aussi bien que dans la qualité de la crème."

Ici, M. Cloutier fait la lecture d'une feuille de remises, arrivée un mois et demi après l'expédition de la crème, où il était démontré qu'une crème de seconde qualité était payée dix sous plus bas que le prix ordinaire de trente-neuf sous la livre de gras, pour la crème No 1. "Encore une fois" ajoute M. Cloutier, "nous n'accusons personne en mettant devant vous le problème de la qualité et du test. Nous voulons seulement vous démontrer combien plus fragile est la protection qu'ont présentement les cultivateurs envoyant leur crème aux Etats-Unis, par rapport aux cultivateurs fabriquant du beurre et du fromage.

Bien plus, voulez-vous savoir si l'exportation de la crème aux Etats-Unis vous paie plus ou vous paie moins que sa fabrication en beurre et en fromage?

Chacun de vous peut l'essayer et il n'est point nécessaire, je vous l'assure, de faire des discussions comme celle qu'on nous a organisée aujourd'hui, pour que vous sachiez à quoi vous en tenir.

Que chaque producteur récalcitrant envoie la moitié de sa crème aux Etats-Unis et l'autre moitié à sa fabrique, qu'il fasse ainsi toute la saison et il verra lequel des deux systèmes paie le plus!

Présentement, comme vous avez pu le constater par les chiffres de M. Dumaine, il ne peut pas être question d'envoyer un seul bidon de crème de l'autre côté, à cause des prix élevés du fromage.

Quant à la prétention qui constitue le pivot de tout le discours

de M. Ponton, que des hautes personnalités en Industrie laitière ont protesté publiquement contre l'exportation à outrance, de la crème aux Etats-Unis "en tous cas que cela pourrait faire baisser le chiffre d'affaire d'une certaine maison," cela n'est pas soutenable continue M. Cloutier.

En effet, si la vente de la crème de la province était une si bonne chose, pour quelle raison la Cooperative ne s'en occuperait-elle pas?

Il n'y a pas d'organisation mieux préparée qu'elle, pour entrer dans ce mouvement. Ca ne peut donc pas être parce que ça pourrait faire baisser le chiffre d'affaires de la Cooperative, que quelques-uns ont protesté contre l'exportation de la crème, mais bien parce que d'aucuns ont cru que cela ne ferait pas l'affaire des cultivateurs. Or, ce qui ne fait pas l'affaire des cultivateurs, la coopérative ne l'entreprend pas, comme elle ne vend pas de grain No 2, parce que ça ne fait pas l'affaire des cultivateurs et comme elle ne vend pas d'engrais chimiques à bas pourcentage, parce qu'elle sait que ça ne fait également pas l'affaire des cultivateurs.

A entendre M. Ponton parler du danger de baisser le chiffre d'affaire d'une certaine maison, on pourrait penser qu'il juge les autres par son propre cas (surprise) et l'on serait porté à croire que la mesure de sa sincérité se borne à ses propres intérêts ou affinités! (indignation.)

Nous n'avons pas besoin d'être étonnés, alors, de voir M. Ponton prendre avec tant de sollicitude la part des compagnies américaines et autres, que vous connaissez, messieurs, puisque ce genre d'organisation lui tient tant à cœur, qu'il n'hésite pas à pousser une campagne du genre de celle qu'il fait, en ce moment, pour en assurer le succès.

Eh bien, messieurs, si vous voulez m'entendre deux minutes, je vais vous dire qu'elle différence il y a entre une compagnie et une coopérative.

Ici, M. Cloutier étale avec tous les détails et preuves à l'appui, la supériorité incontestable au point de vue des cultivateurs, de l'organisation coopérative, par rapport à l'organisation capitaliste (compagnies).

Il a parlé de la ristourne coopérative à être distribuée par la Cooperative par comparaison aux milliers et aux millions que peuvent amasser certaines compagnies. "Quand telle maison d'affaires, tel particulier aura fait un million de dollars de profits à vendre vos produits ou à vous fournir vos marchandises, ce monsieur vous fera-t-il une ristourne coopérative?" dit entre autres endroits, M. Cloutier.

Soyez coopérateurs, si vous voulez garder pour vous les profits que l'on prend sur vous. Ne cherchez pas la cause de votre situation actuelle, que je sais être pénible, ailleurs que dans l'exploitation et dans la spéculation, conséquence des années de guerre que nous avons traversées.

N'oubliez pas que le capitalisme donne le **salaire au producteur et le dividende au capital**, pendant que le coopératisme donne le **salaire au capital et le dividende au producteur**.

Répondant aux arguments de M. Ponton, au sujet de l'intervention du gouvernement dans la Cooperative Fédérée, M. Cloutier dit que tout gouvernement est comparable à une barque dans laquelle l'autorité tient le gouvernail. Il n'appartient pas sans doute, à l'autorité d'abandonner la barre du gouvernail pour aller ramer à l'avant, mais il n'appartient pas non plus aux rameurs de prendre la place de celui qui dirige, à l'arrière. En autant que la Cooperative Fédérée est concernée, le gouvernement aide à cette dernière. La Cooperative Fédérée s'administre elle-même, quoiqu'en disent les gens qui veulent faire croire au public que le gouvernement comblera les déficits de la Cooperative, s'il y en a; c'est une fausseté!

Les actionnaires de la Cooperative sont les seuls maîtres de leurs assemblées générales. Du reste, j'invoque ici, messieurs, le témoignage de toutes les autorités de la province, en coopération, comme MM. les abbés Trudel, Grondin, MM. Charles Gagné, Cyrille Vaillancourt, etc., qui ont approuvé, avec les quatorze mille membres des trois coopératives centrales, la récente loi de la Cooperative, à l'assemblée du 30 octobre 1922.

M. Cloutier refute ensuite plusieurs avancées de M. Ponton, comme la prospérité des fabriques américaines qui n'est pas la même chose que la prospérité des cultivateurs américains, ses affirmations gratuites sur le Boerenbond Belge, la coopération au Danemark, etc.

"M. Ponton", dit en terminant M. Cloutier, "vous invite à cultiver plusieurs branches, à avoir plusieurs marchés, mais il y a quelque chose de supérieur à la culture à tâton, c'est la culture organisée; à la vente à tâton, c'est la vente organisée.

Messieurs, c'est par la coopération que vous aurez cette vente organisée, c'est par la discipline que les cultivateurs s'en tiendront aux lignes payantes et abandonneront les autres. C'est en suivant les conseils de la Cooperative Fédérée que vous serez véritablement et sincèrement tenus au courant des prix du marché et que vous aurez chances d'obtenir les plus hauts prix pour vos produits.

C'est pourquoi nous vous invitons tous, sans distinction, à appartenir à la Cooperative, en dépit de ceux qui la critiquent. L'exemple de la discussion d'aujourd'hui ne vous démontre-t-il pas que là seulement vous serez à l'abri des appâts de ceux dont l'intérêt personnel passe avant l'intérêt public, de ceux qu'un étrange aveuglement pousse à travailler contre les intérêts de la classe agricole, qu'ils prétendent servir.

Après quelques autres discussions, la séance est levée.

M. Joseph Mongrain, président, remercie les conférenciers et les délégués.

27

27

27